

CM 7

L'économie française au XVII^e siècle

Florent Quellier

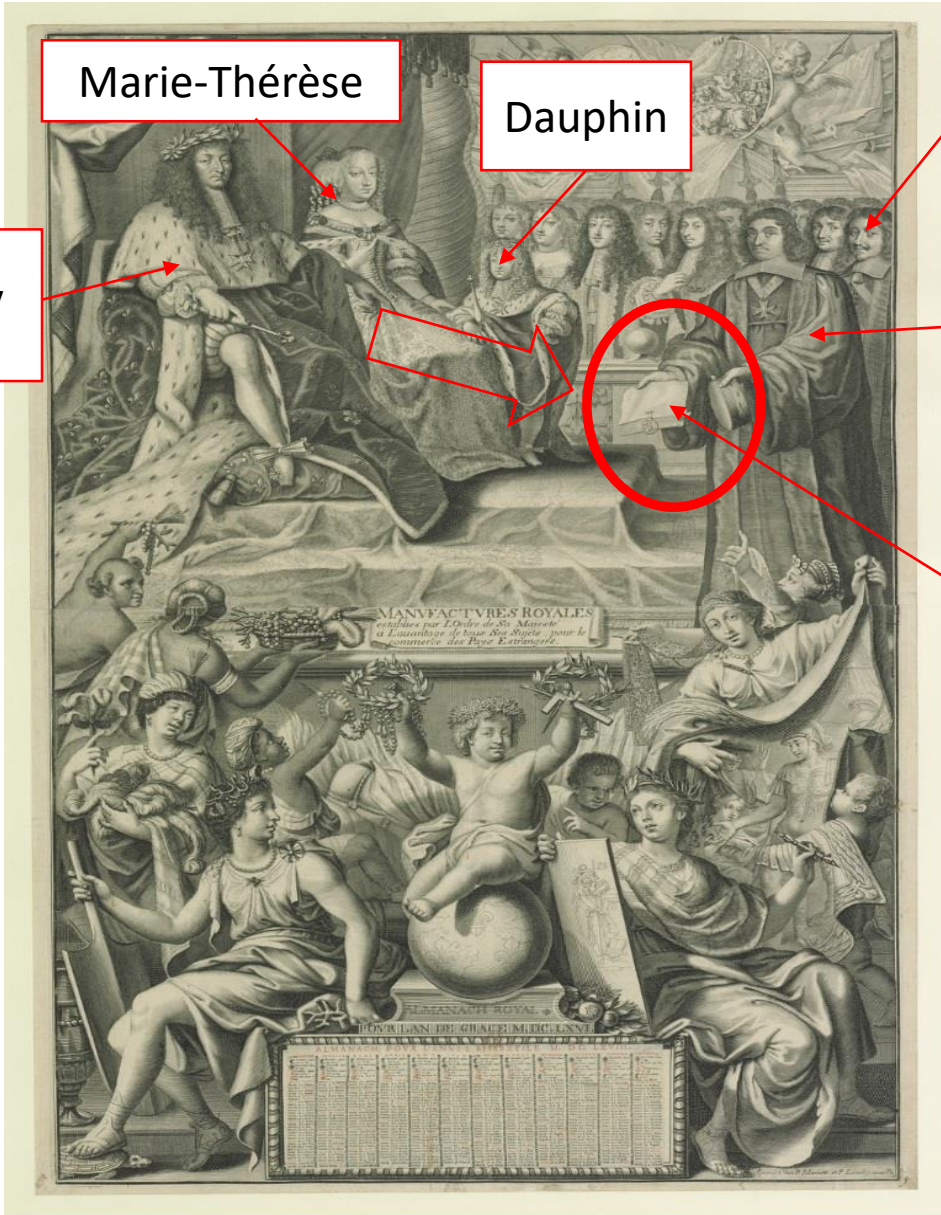
Licence 2 histoire



Almanach royal de 1666

Manufactures royales établies par l'ordre de sa majesté à l'avantage de tous ses sujets pour le commerce des pays étrangers, Paris, 1665, BnF.





Marie-Thérèse

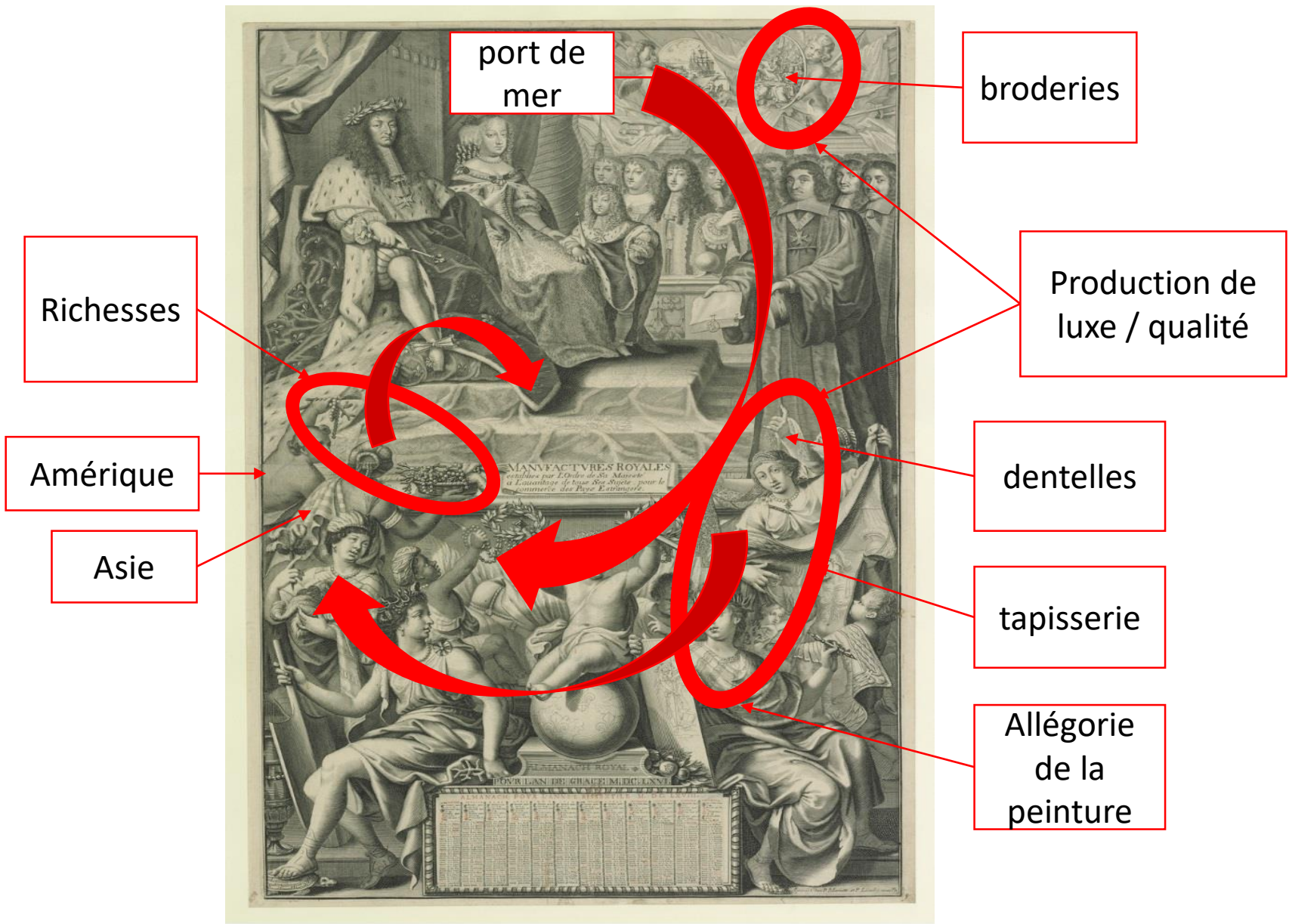
Dauphin

Colbert

Louis XIV

Le chancelier
Séguier

L'édit





Gloire inégalable du roi

Couronnes de laurier / richesse / instruments des arts

Sphère terrestre frappée de trois lys

I- Une économie largement agricole et cloisonnée

1) Une production céréalière irrégulière

Production céréalière entre 50 millions de quintaux et 65 millions de quintaux
(E. Le Roy Ladurie)

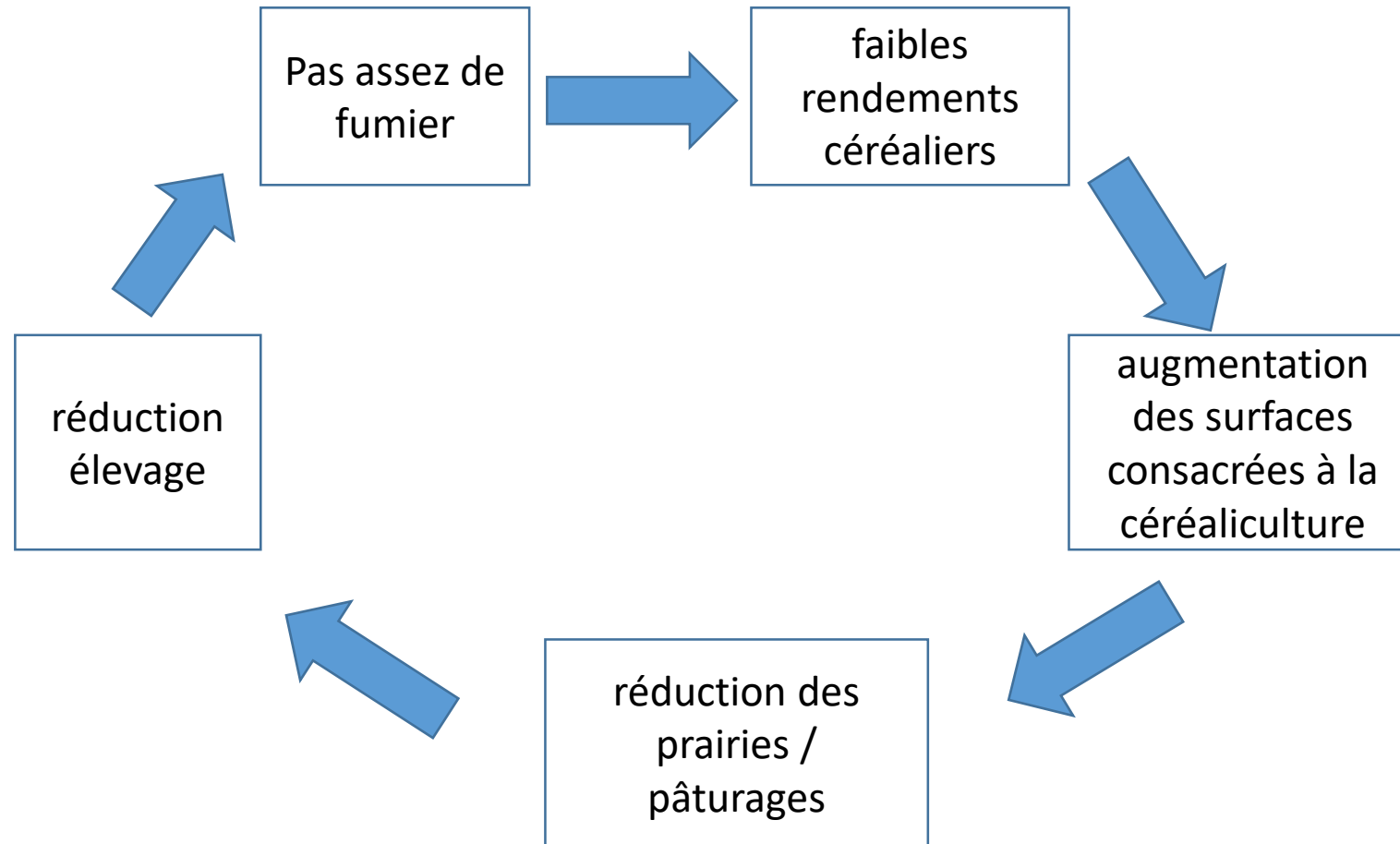
La jachère dans l'assolement triennal

	Sole 1	Sole 2	Sole 3
1 ^{re} année	jachère	blés	mars
2 ^e année	blés	mars	jachère
3 ^e année	mars	jachère	blés

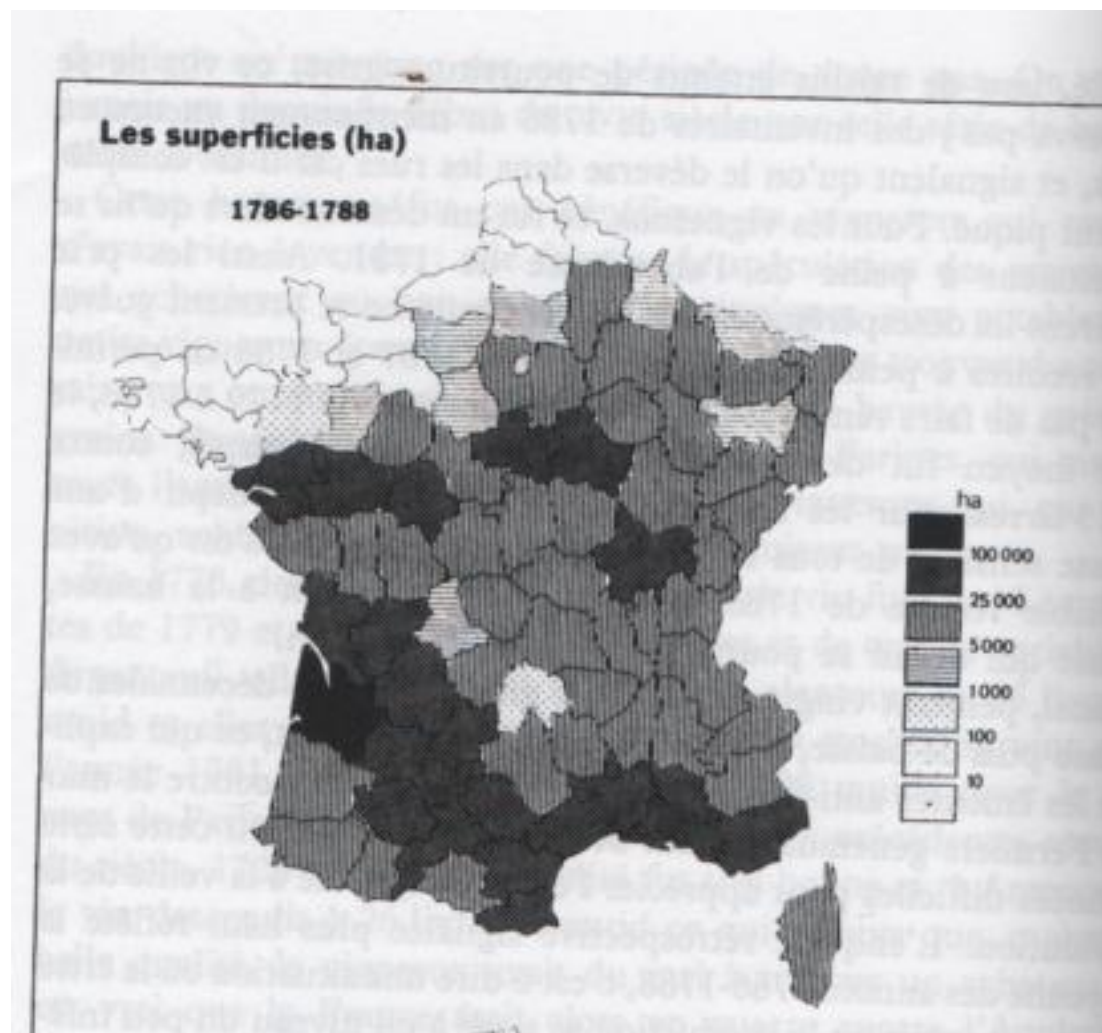
Blés d'hiver : « gros grains »
froment, seigle, méteil, épeautre

Mars : « menus grains »
avoine, orge

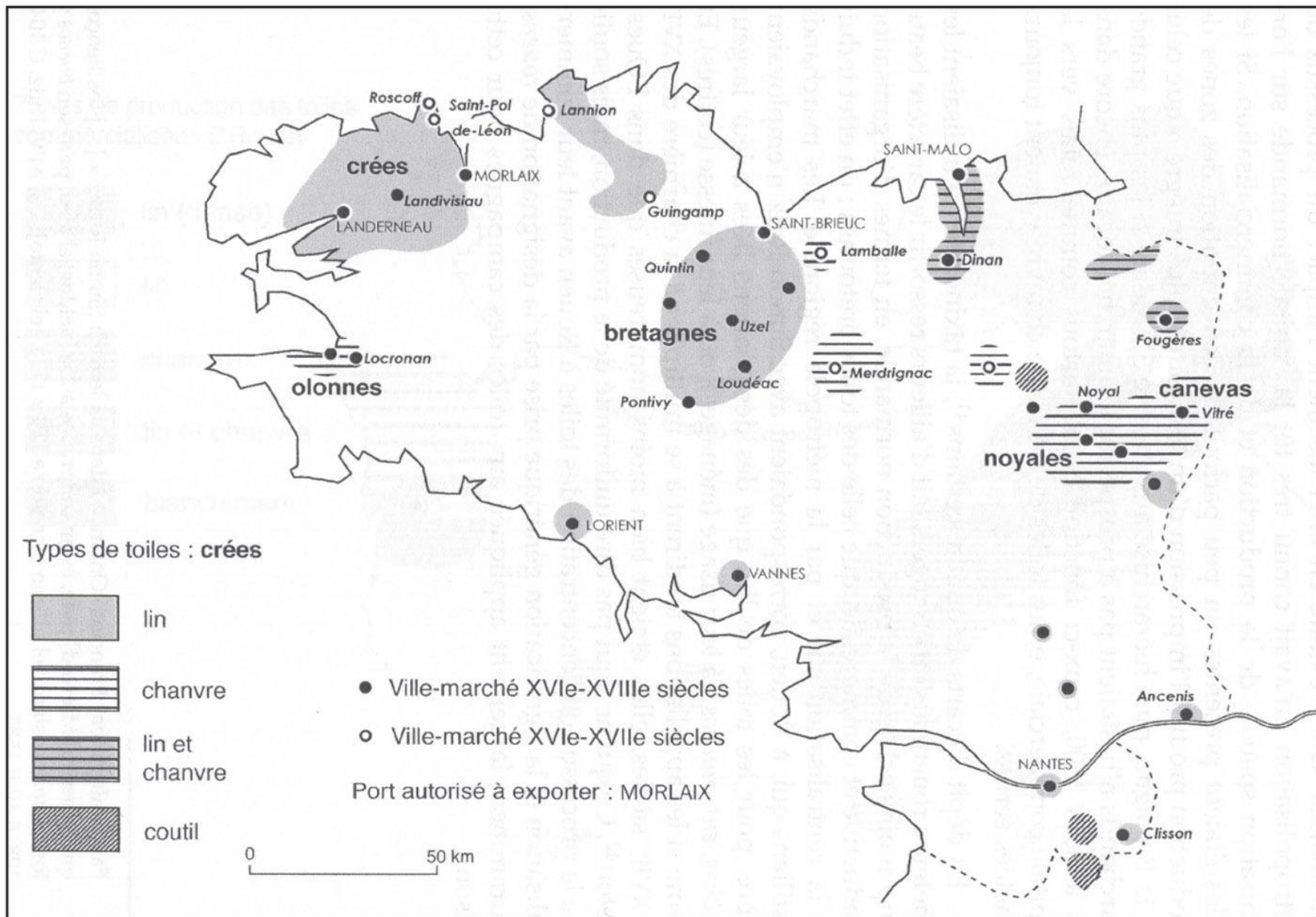
La tyrannie des blés et le cercle vicieux de l'agriculture ancienne



Les vignobles français



2) Un monde rural industriel



La manufacture textile bretonne, une industrie dispersée, Emmanuelle Charpentier, *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2021.

3) La rente foncière,
un fort prélèvement des élites sur
le revenu agricole

La rente foncière

D'après Pierre Goubert

- (1) Droits seigneuriaux
- (2) Loyer de la terre : fermage / métayage
- (3) La taille
- (4) La dîme

- (1) 5 % du revenu paysan
- (2) au minimum 20 %
- (3) 5 à 10 %
- (4) 8 %

= presque la moitié de la récolte
serait prélevée par la rente foncière

II- Un tragique XVII^e siècle

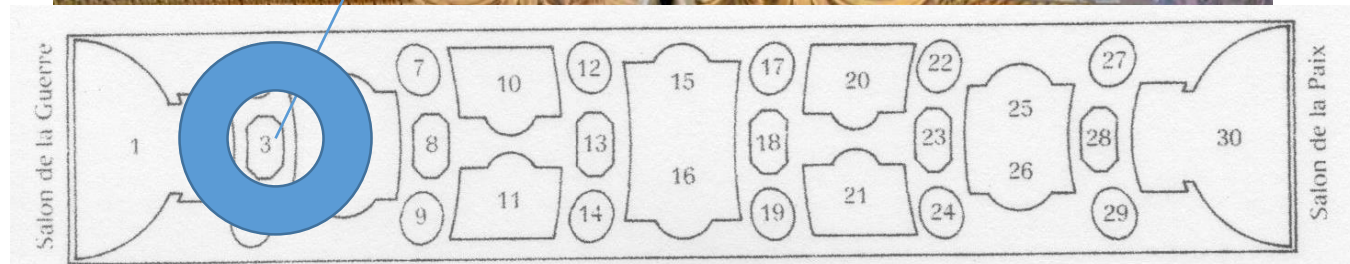
1) « Petit âge glaciaire » (E. Le Roy Ladurie) et « années de misère » (M. Lachiver)

« La famine de l'avènement » (P. Goubert) 1661-1662

La Piété royale

Corbeilles de pains

Corne d'abondance



Evolution du cours du setier de blé froment aux halles de Paris (1691-1694)

Juillet 1691 = 10 lt

juillet 1692 = 15 lt

novembre 1692 = 20 lt

mai 1693 = 25 lt

juillet 1693 = 28 lt

août 1693 = 35 lt

septembre 1693 = 42 lt

novembre 1693 = 45 lt

mai 1694 = 52 lt

mi-juillet 1694 = 40 lt

fin juillet 1694 = 30 lt

décembre 1694 = 19 lt

- blé abondant

- printemps humide et froid

- mauvaise récolte en perspective

- mauvaise récolte

- soudure précoce

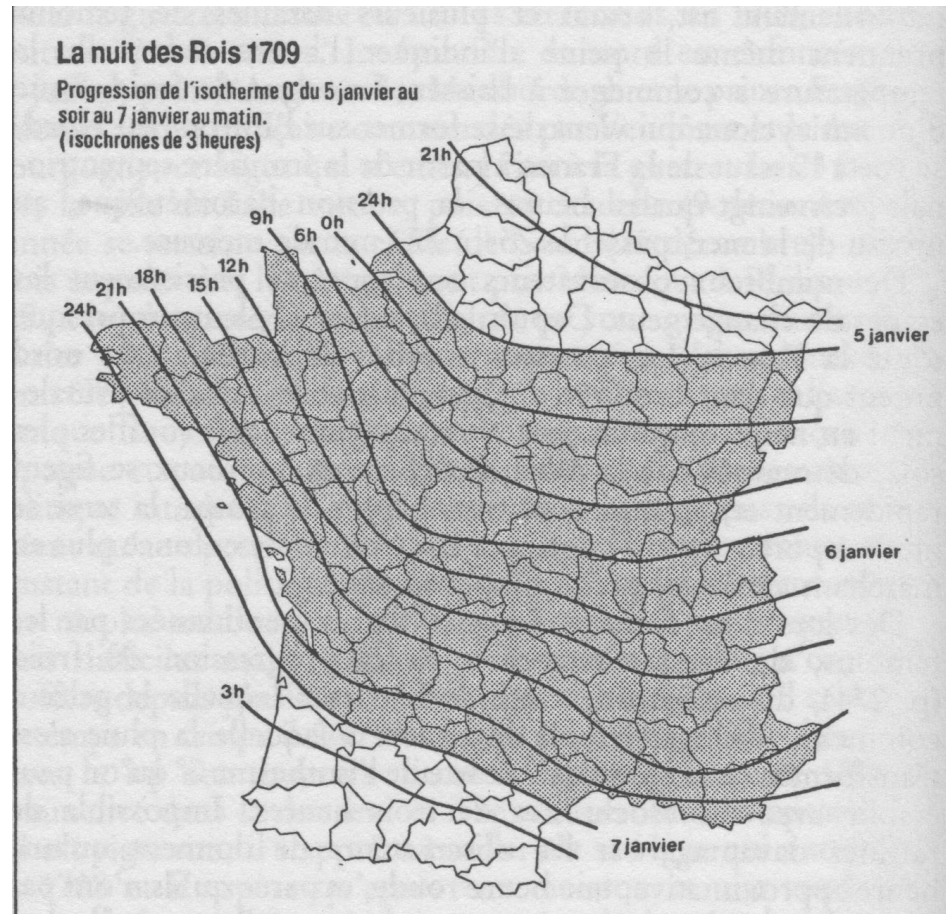
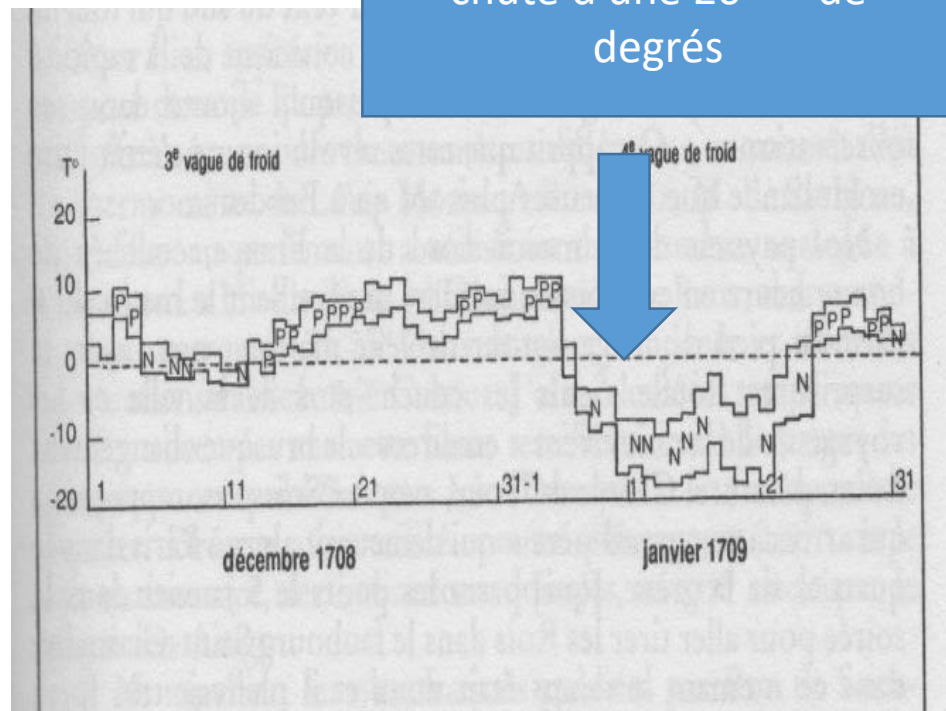
- pluviométrie modérée et bon ensoleillement

1 setier = 156,1 litres

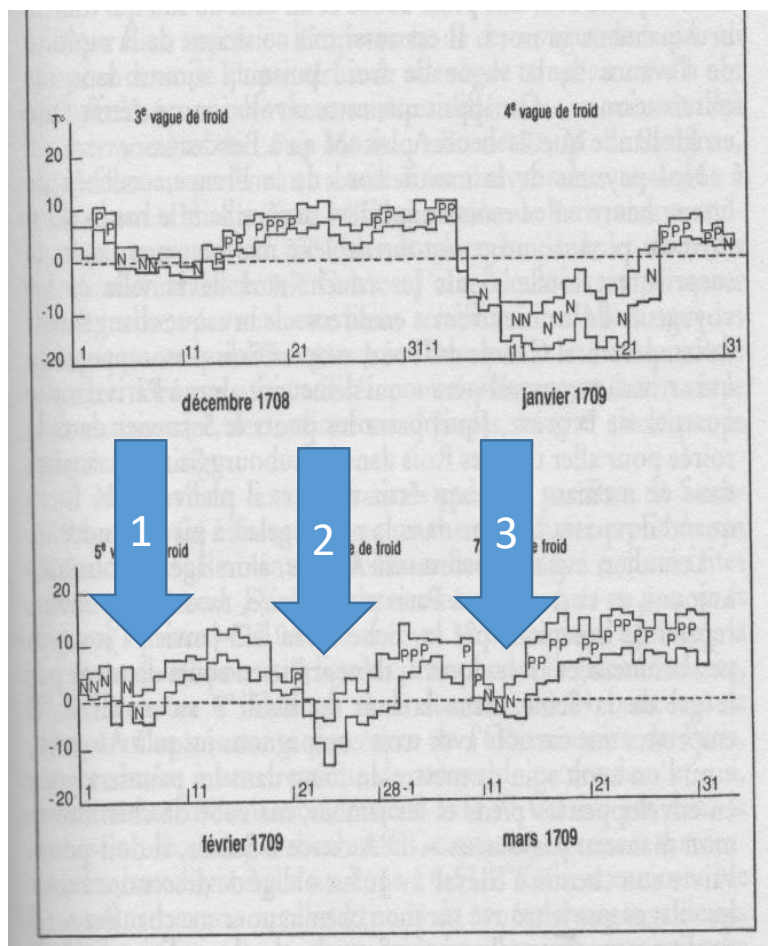
Le grand hiver 1709

(Marcel Lachiver, *Les années de misère, la famine au temps du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 274-275).

Nuit des rois (5 au 6 janvier)
chute d'une 20^{ième} de
degrés



Une année sans blé d'hiver, sans vin



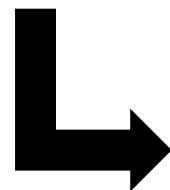
Production de vin en région parisienne

1707 : 213 228 muids

1709 : 9 921 muids

(1 muid = 268 litres)

Autorisation de dessoler



Le miracle de l'orge

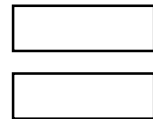
2) Une forte expropriation
paysanne et paupérisation

Propriété paysanne dans le Hurepoix (sud de Paris) (% des terres du finage)

	milieu XVIe s.	milieu XVIIe s.	Fin XVIIe s.
Antony	25 %	15 %	
Avrainville	47 %	20 %	17 %

d'après Jean Jacquart

- Pression démographique
- Morcellement des héritages
- Poids fiscalité
- Endettement



Régression et émiettement de
la propriété paysanne

3) Le poids de la guerre et de la fiscalité (voir CM 4)

III- Les manufactures et le commerce

1- Atouts et contraintes

Les richesses de la France

« Vos Maiestez possèdent un grand Estat, agréable en assiete, abondant en richesses, fleurissant en peuples, puissant en bonnes et fortes villes, invincible en armes, triomphant en gloire. Son territoire est capable pour le nombre infini de ses habitans, sa fertilité pour leur nourriture, son affluence de bestail pour leur vestement ; pour l'entretien de leur santé et le contentement de leur vie, ils ont la douceur du ciel, la température de l'air, la bonté des eaux. Pour leur deffense et logement les matériaux y sont propres et commodes à bastir maisons et fortifier places. Si c'est un extrême subject de contentement à vos peuples de se voir nés et eslevés en la France, c'est-à-dire au plus beau, plus libre, et plus heureux climat du monde, Vostre gloire ne doit estre moindre d'y tenir un Empire que l'on peut avec raison appeler l'incomparable. Car la France seule se peut passer de tout ce qu'elle a de terres voisines, et toutes les terres voisines nullement d'elle. Elle a des richesses infinies, connues et à connoistre. Qui la considerera bien, c'est le plus complet corps du royaume que le Soleil puisse voir depuis son lever jusques à son coucher, dont les membres sont plus divers, et toutesfois mieux se raportans selon la symmetrie requise à un bel Estat. Et chacune de ses provinces, sont ou se peuvent establir toutes sortes d'artifices beaux et utiles. Luy seul se peut estre tout le monde. La moindre des provinces de la France fournit à vos Majestez ses bleds, ses vins, son sel, ses toiles, ses laines, son fer, son huile, son pastel, **la rendent plus riche que tous les Perous du monde.** »

Antoine de Montchrestien (1575-1621),

Traicté de l'économie politique, 1615.

Atouts

20 millions d'habitants

Un monde rural industriel

Un vaste littoral

Les îles à sucre

Un fort modèle de cour

Prestige et charisme de Louis XIV

Modèle
culturel
français

Contraintes

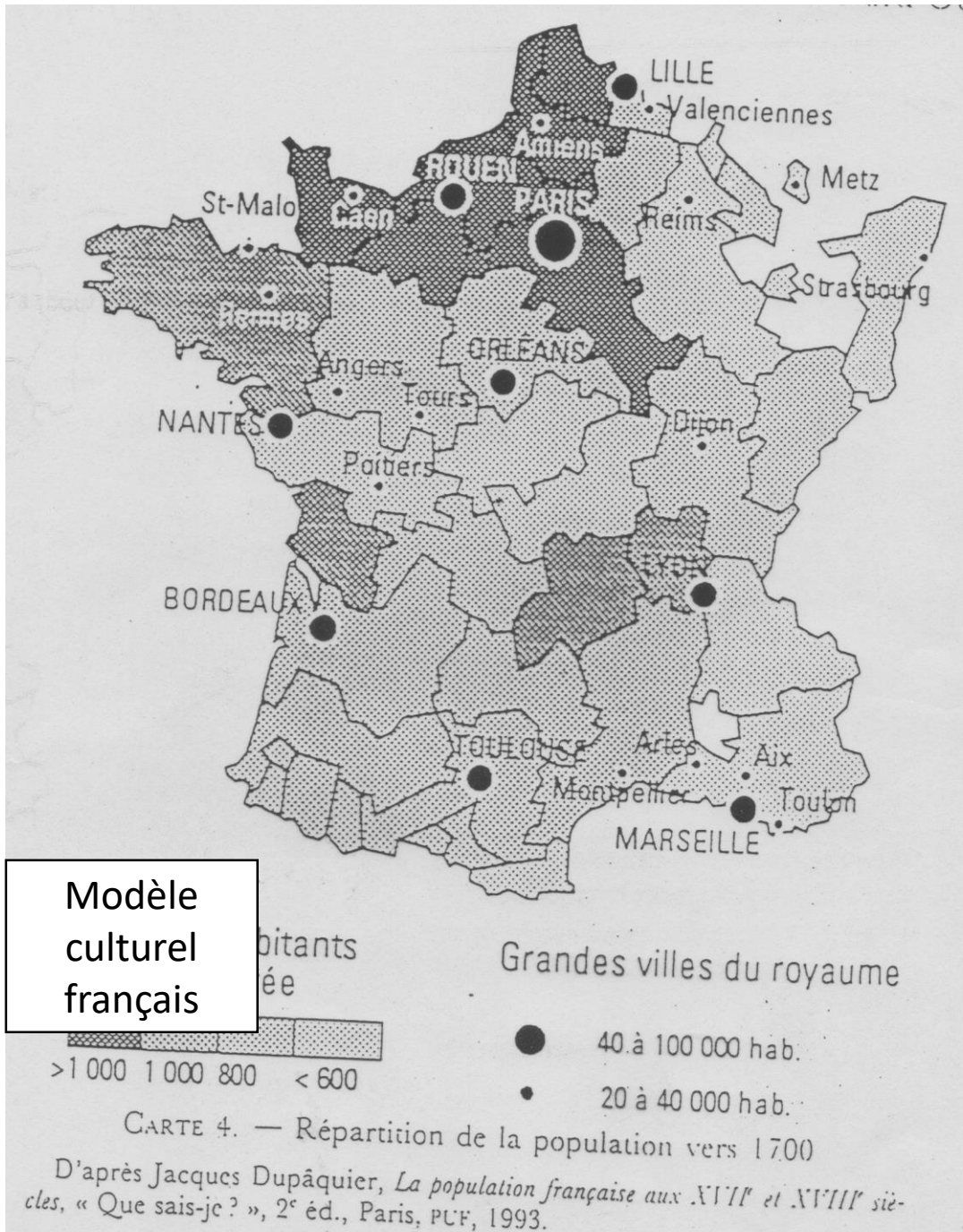
Siècle de fer
(la guerre)

Déficit (quasi)constant
des finances royales

Mauvaise conjoncture
économique

Absence d'un marché
intérieur et lenteur des
transports

Blocage mental / la
dérogeance



2) Colbert et le mercantilisme à la française

Colbert (1619-1683)

Claude Lefebvre, *Jean-Baptiste Colbert*, huile sur toile, 1666, 138 x 113 cm, Versailles

Mars 1661 intendant des finances

Septembre 1661 chute de Fouquet

1665 contrôleur général des finances

1664 surintendant des bâtiments du roi

1669 secrétaire d'Etat à la marine

1669 secrétaire d'Etat à la maison du roi



1665 : Manufacture de draps de Van Robais [Hollandais] à Abbeville

- 50 ouvriers exemptés « de tous subsides, impositions, logements de gens de guerre, charges de ville, corvées et autres charges publiques »
- Droit de faire profession de la R.P.R
- Naturalisation
- 12 000 lt pour Van Robais
- Monopole de fabrication de 20 ans à Abbeville et 10 lieues autour

respecter un engagement précis en matière de production, de quantité et de qualité

Manufactures royales

1667, les Gobelins « manufacture royale des meubles de la couronne »
/ Charles Le Brun



Charles Le Brun, Le roi visitant
les Gobelins, fin des années
1660, Paris, BnF

Manufactures du roi



1663 : La Savonnerie
/ Charles Le Brun



1665 manufacture de
glaces à miroirs de Saint-
Gobain

Les grandes compagnies maritimes

Mai 1664 : compagnie des Indes occidentales

Août 1664 : compagnie des Indes orientales

1669 : compagnie du Nord

1670 : compagnie du Levant

3) 1715 : marasme de l'économie
ou prémices d'un essor ?

Les grandes compagnies maritimes

Mai 1664 : compagnie des Indes occidentales
/ supprimée en 1674

Août 1664 : compagnie des Indes orientales

1669 : compagnie du Nord / supprimée en
1684

1670 : compagnie du Levant / supprimée en
1690

**Trouver des capitaux :
le problème de la dérogeance (voir CM 6)**

1629 édit autorise le commerce maritime et le commerce en gros aux nobles

1669 édit compatibilité du commerce maritime avec l'état de gentilshommes

1701 édit « qui permet aux nobles [...] de faire le commerce en gros »

Conclusion :

les lois somptuaires entre histoire
économique, sociale et politique

Lois somptuaires

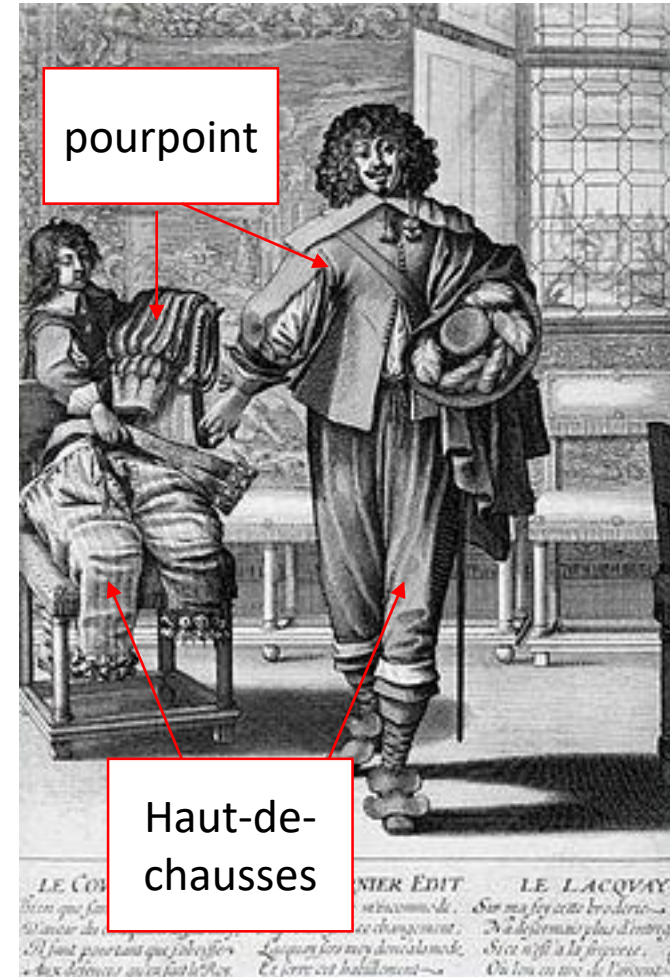
Abraham Bosse, *Le courtisan suivant le dernier édit*, eau-forte, Tours, musée des beaux-arts.

« Bien que sans mentir je chersse / D'avoir du clinquant dessus moy ; / Il faut pourtant que j'obeisse / Aux défences qu'en fait le Roy. // Puisque le luxe m'incommode, / J'approuve fort ce changement; / Lacquay sers moy donc à la mode, / Et serre cet habillement. // Le lacquay / Sur ma foy cette broderie / Nà desormais plus d'entregent, / Si ce n'est à la friperie, / Où lon tire de l'argent. »

6/02/1620 « ordonnance du Roy pour réprimer le luxe et superfluité qui se voit dans les habits et ornements d'iceux »

29/12/1629 « Déclaration du Roy portant reformation des habits et deffenses de porter passements d'or et d'argent et toutes sortes de dentelles de fil et point coupé »

18/11/1633 défense « de porter sur leur chemise, coulets, manchettes, coiffe et sur autre linge aucune découpure et broderie de fil d'or et d'argent, passements, dentelles, points coupés... »



pourpoint

Haut-de-chausses

Sganarelle : « Oh ! Trois et quatre fois béni cet édit, / Par qui les vêtements le luxe est interdit ! / Les peines des maris ne seront pas si grandes, / Et les femmes auront un frein à leurs demandes ! »

Molière, *L'école des maris*, 1661, acte II, scène IX

Édit de 27/11/1660

